**Corrigé du devoir sur les marchés non concurrentiels**

**------**

**Sciences économiques et sociales (2 heures)**

*L’usage de la calculatrice est strictement interdit*

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*Première partie (Mobilisation de connaissances et traitement de l’information), il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d’exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.
Seconde partie (Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l’ordre d’une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l’expression et du soin apporté à la présentation.*

**Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l’information (10 points)**

**Première question** : Présentez deux cas conduisant à des situations de monopole. (4 points)

**Deuxième et troisième questions**

Sur le marché (fictif) des yaourts, seuls deux producteurs sont présents, Bonlait et Beaulait. Chacun d’eux peut décider soit de baisser ses prix, soit de les maintenir. Si les deux maintiennent des prix élevés ils gagnent chacun 2 milliards. Si un seul baisse ses prix il récupère les clients de l’autre et gagne 5 milliards tandis que l’autre ne gagne rien. Enfin si les deux baissent leur prix ils gagnent chacun 1 milliard.

2) Construisez un tableau résumant les différents cas de figure possibles. (3 points)

3) Quelle stratégie ces entreprises ont-elles \_intérêt à adopter ? (3 points)

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)**

**Sujet :** À l’aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que la politique de la concurrence augmente le surplus du consommateur.

**Document 1 :**

La Commission européenne a infligé une amende inédite de 2,42 milliards d'euros à Google pour abus de position dominante dans la recherche en ligne.

"Google a abusé de sa position dominante sur le marché des moteurs de recherche en favorisant son propre service de comparaison de prix dans ses résultats de recherche et en rétrogradant ceux de ses concurrents", a déclaré Margrethe Vestager.

[Google](https://www.challenges.fr/tag_marque/google_535/) s'attendait à une amende salée. La [Commission européenne](https://www.challenges.fr/tag_organisation/commission-europeenne-actualites-et-infos-cles_594/) lui en a infligé une record mardi 27 juin. Le géant du web américain va devoir s'acquitter de 2,42 milliards d'euros pour avoir abusé de sa position dominante dans la recherche en ligne afin de favoriser son comparateur de prix "Google Shopping". Dans un cas d'[abus de position dominante](https://www.challenges.fr/tag_lexique-economique/abus-de-position-dominante_5338/), l'amende la plus importante jamais prononcée par Bruxelles s'élevait jusqu'alors à 1,06 milliard d'euros, contre le géant américain des puces informatiques Intel, et remontait à 2009.

Source : <https://www.challenges.fr/media/gafa/la-commission-europeenne-inflige-une-amende-record-de-2-42-milliards-d-euros-a-google_483232>

**Document 2**

Les plus grosses amendes infligées par l’Autorité de la concurrence à des ententes entre producteurs

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Année de la sanction** | **Entente visée par la sanction** | **Montant de l’amende** |
| 2014 | cartel des produits d'entretien et d'hygiène  | 951,2 M€ |
| 2015 | cartel des transporteurs de colis  | 672,3 M€ |
| 2005 | cartel de la téléphonie mobile  | 534 millions d'euros |
| 2010 | cartel des banques  | 384,9 M€ |
| 2011 | cartel des lessives  | 367,9 M€ |
| 2017 | cartel du lino  | 302 M€ |
| 2012 | Cartel franco-allemand de la farine | 242,4 M€ |
| 2015 | Cartel des produits laitiers | 192,7 M€ d'amendes |

Source : site de l’Autorité de la concurrence